

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 5 décembre 2017
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Claudine HENTSCH	Présidente	
M. Yves GUBELMANN	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne	Excusée	PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
JACQUIER Jérôme		SOUCAS Alexandre	Excusé
LEBOISSARD Anne		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : 2 personnes.



ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 14 novembre 2017.**
2. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
3. **Communications du bureau.**
4. **Rapports des commissions :**

- a) Rapport du groupement intercommunal de l'Île-aux-Mômes. Séance du jeudi 19 octobre 2017. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- b) Rapport de la commission « Ad hoc PDCOM ». Séance du lundi 6 novembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.
- c) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 21 novembre 2017. Mme Anita PORDES, Présidente.
- d) Rapport du Conseil de fondation de la T'Anières. Séance du lundi 27 novembre 2017. Mme Florence PULIDO, déléguée.
- e) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 4 décembre 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.

5. Projets de délibérations :

- ↳ **Délibération 2015-2020 - D-071** – Proposition du Maire relative à la dérogation au rapport de surface - Requête en autorisation de construire DD C 107'883/1//3/03.11.2017 par PJ Lac SA (plans du 31 octobre 2017) - Parcelles N°s 1179, 4885, 4833 /Plan 31 - Chemin des Avallons 15, 15A, route d'Hermance 284, 284A. Construction de quatre habitats groupés THPE (très haute performance énergétique) avec parkings souterrains et annulation de la délibération N° 64 du 13 juin 2017.

6. Projets de motions.

- ↳ **Proposition de motion N° 2015-2020 / M-006** - Traitée le 4 octobre 2016 - Création d'une « Fan Zone » à Anières pour le mondial 2018.

7. Projets de résolutions.

8. **Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
9. **Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
10. **Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Claudine HENTSCH ouvre la séance du 5 décembre 2017 à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous et au public.

Elle prie l'Assemblée de bien vouloir excuser Mme Corinne ALHANKO-BAUER et M. Alexandre SOUCAS.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 14 novembre 2017

M. le Maire indique qu'à la page 9, 3^{ème} paragraphe, deuxième phrase, il faut remplacer le « il a été contacté » par « M. l'Adjoint a été contacté ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'elle trouve que la partie concernant le local de la voirie à la page 9 n'est pas très claire et manque de précisions. Elle indique ne pas savoir où se trouve ce hangar.



M. l'Adjoint indique qu'il se trouve vers le cimetière. Une visite pourrait être organisée pour le visiter.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI propose de rajouter cette précision dans le procès-verbal.

M. Pierre LINGJAERDE indique qu'à la page 10 il est indiqué « M. Pierre LINGJAERDE indique qu'ils ont tendance » mais qu'il faudrait rédiger ainsi : « M. Pierre LINGJAERDE indique qu'on a tendance » et qu'il s'agit d'un « on » impersonnel.

Mme Florence PULIDO souhaite qu'à la page 8, au point « Colis des aînés » après les remerciements du Maire, il soit ajouté sa réponse ou elle indiquait toujours faire les colis des aînés avec beaucoup de plaisir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2 **Discussion et approbation de l'ordre du jour**

Mme Elisabeth BERY souhaite ajouter le rapport de Communes-Ecole au point 4 de l'ordre du jour « Rapports des commissions », sous point f).

Mme la Présidente informe qu'elle n'a pas encore le rapport de la commission d'Assainissement du 4 décembre 2017 et que celui-ci sera reporté, sous point e).

Mme Anita PORDES ne pourra également pas faire le rapport de la commission Sociale et propose qu'il soit reporté, sous point c).

Mme la Présidente indique que le rapport intercommunal du groupement intercommunal de l'Île-aux-Mômes sera également reporté, sous point a).

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3 **Communications du bureau**

- a) Agenda des séances du 1^{er} semestre 2018. Le planning sera mis sur CMNet rapidement.
- b) Information sur le courrier de l'ACG du 21 novembre 2017 suite à la résolution informant que la Commune s'opposait à la décision relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 330'000 F pour le financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône. La décision prise par l'Assemblée générale de l'ACG lors de sa séance extraordinaire du 20 septembre 2017 a été invalidée. Le courrier sera mis sur CMNet.
- c) Information qu'un courriel a été envoyé aux Conseillers municipaux relatif à la recherche d'un nouveau site de stockage des mâchefers dans le canton de Genève.
- d) Réception d'une pétition en faveur de la mobilité douce. Par le groupe « Les Médecins Genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo ». Le courrier sera mis sur CMNet.
- e) Réception d'un courrier du Comité « Stop Tisa – Genève ». Le courrier sera mis sur CMNet.
- f) Pour information, un article de la TDG du 20.11.2017 « La Suisse doit arrêter son blabla numérique » et sera également mis sur CMNet.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.



Point 4
Rapports des commissions.

- a) Rapport du groupement intercommunal de l'Ile-aux-Mômes. Séance du jeudi 19 octobre 2017. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.**

Ce point est reporté à la prochaine séance du 16.01.2018.

- b) Rapport de la commission « Ad hoc PDCOM ». Séance du lundi 6 novembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN qui donne lecture du rapport.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc THIERRIN pour son rapport.

- c) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 21 novembre 2017. Mme Anita PORDES, Présidente.**

Ce point est reporté à la prochaine séance

- d) Rapport du Conseil de fondation de la T'Anières. Séance du lundi 27 novembre 2017. Mme Florence PULIDO, déléguée.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Florence PULIDO qui donne lecture du rapport.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie Mme Florence PULIDO pour son rapport.

- e) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 4 décembre 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.**

Ce point est reporté à la prochaine séance du 16.01.2018.

- f) Rapport de l'Assemblée générale « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 15 novembre 2017. Mme Elisabeth BERY, Déléguée.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Elisabeth BERY qui donne lecture du rapport.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.



Point 5
Projet de délibérations.

DELIBERATIONS

Mme la Présidente rappelle que M. le Maire ne prendra pas part à ce débat.

M. Jean-Marc THIERRIN demande si cette délibération est votée à condition qu'il y ait cet octroi de passage.

Mme l'Adjointe répond par l'affirmative et indique que c'est indiqué dans l'exposé des motifs de la délibération.

M. Yves GUBELMANN ne comprend pas très bien ce qu'ils doivent voter.

Mme la Présidente indique que cette délibération annule la délibération 64 et revote la dérogation de surface, selon les plans du 31 octobre 2017.

M. Yves GUBELMANN demande si le premier élément consiste à annuler leur refus du mois de juin et le deuxième d'accepter le projet en l'état.

Mme la Présidente indique que c'est exact.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite qu'en cas d'acceptation de la deuxième partie, elle soit clairement éditée.

Mme l'Adjointe répond qu'il est clair que si la deuxième partie du paragraphe est acceptée, qui est basée sur les plans du 31 octobre 2017, il s'agit des plans avec le chemin.

Mme Roberta RANNI demande qui sera propriétaire de ce chemin.

Mme l'Adjointe indique que ce sera PJLac.

Mme Roberta RANNI demande si PJLac fera un libre passage pour les non-résidents et mettre à disposition ce cheminement.

Mme l'Adjointe indique qu'ils seront propriétaires, mais qu'il y aura un libre passage.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI explique que la votation concerne en fait un droit de passage et si la place sera suffisante pour passer avec une poussette.

Mme l'Adjointe répond affirmativement.

M. Pierre LINGJAERDE propose de voter ce dossier qui a déjà été bloqué à maintes reprises.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✦ **Délibération 2015-2020 - D-071 - Proposition relative à la dérogation au rapport de surface - Requête en autorisation de construire DD 107'883-1/2 PJ Lac SA (plans du 31 octobre 2017) - Parcelles N°s 1179, 4885, 4833 /Plan 31 - Chemin des Avallons 15, 15A, route d'Hermance 284, 284A. Construction de quatre habitats groupés THPE (très haute performance énergétique) avec parkings souterrains et annulation de la délibération N° 64 du 13 juin 2017.**

Vu l'art. 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05, du 14 avril 1988 ;

Vu l'art. 30, lettre s) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;



Vu la délibération N° 75 « Dérogation de densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières », votée à la majorité par le Conseil municipal en date du 28 avril 2015 (législature 2011-2015), sous réserves de diverses remarques (hors dérogation de surface);

Vu la délibération N° 1 « Proposition relative à l'annulation de la délibération N° 75 : « Dérogation de densité par ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières », votée par le Conseil municipal en date du 28 avril 2015 » votée à la majorité par le Conseil municipal en date du 2 juin 2015 (législature 2015-2020) et la demande de renvoyer cet objet pour traitement à la commission « Urbanisme et constructions » ;

Vu la délibération N° 6 « Dérogation de densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières », approuvée par la majorité par le Conseil municipal en date du 8 décembre 2015 (législature 2015-2020), étant précisé que dans cette délibération le Conseil municipal a fait part de sa volonté que l'autorisation à délivrer par le département prévoit un cheminement piéton entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance et ne prévoit pas d'accès de véhicules aux bâtiments par le chemin des Avallons ;

Vu la délibération N° 63 « Proposition relative à l'annulation de la délibération N° 6 : « Dérogation de densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières », approuvée par la majorité du Conseil municipal en date du 8 décembre 2015 » ;

Vu le préavis défavorable adressé au département par l'Exécutif communal en date du 17 décembre 2015 indiquant l'accord du Conseil municipal relatif à la dérogation au rapport de surface, mais précisant que le préavis est défavorable en raison de l'accès véhicules aux bâtiments C et D par le chemin des Avallons. Ce préavis comprend en outre des remarques sur les regards de visite à prévoir pour les canalisations, la mise à jour du cadastre des égouts, sur l'installation de chantier, le réseau de télédistribution et sur les places des stationnements visiteurs à prévoir sur le domaine privé ;

Vu la délibération No 64 « Dérogation de densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles Nos 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières », approuvée par la majorité par le Conseil municipal en date du 13 juin 2017 (législature 2015-2020) par laquelle le Conseil municipal a refusé son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces dans le cadre de la requête en autorisation de construire DD 107'883-1/PJ Lac SA pour une construction en ordre contigu sur les parcelles Nos 1179, 4885, 4833 /Plan 31, qui prévoyait avec un indice d'utilisation du sol de 58,53 % et a précisé que ce refus est lié à l'absence de constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune entre la route d'Hermance et le chemin des Avallons, côté village d'Anières, nécessaire dans le cadre d'une telle densification du périmètre pour assurer cheminement piéton entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance et ne prévoit pas d'accès de véhicules aux bâtiments par le chemin des Avallons ;

Attendu que la compétence pour émettre un préavis sur une autorisation de construire relève de l'Exécutif communal, conformément à l'article 48, lettre h de la LAC ;

Vu la réception, en date du 22 novembre 2017, du dossier DD 107883-1, (PJ Lac) avec des plans une nouvelle fois modifiés le 31 octobre 2017, à la mairie pour la délivrance d'un préavis communal, nécessitant à nouveau l'examen de l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, lettre b), de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI L 5 05) dans le mesure où le projet a été modifié et a été remis pour préavis une nouvelle fois à tous les services de l'Etat, ainsi qu'à la commune;

Vu que le taux de densification annoncé avec une surface de plancher habitable de 58,53 % dans la requête en autorisation de construire DD 107883-1/2 (PJ Lac SA) explicitées par les nouveaux plans datant du 31 octobre 2017;

Vu l'exposé des motifs;



Attendu que ce projet a été traité en la commission « Urbanisme et constructions » dans sa précédente version sans servitude et cheminement en date du 6 juin 2017 ;

Attendu que la seule modification du projet DD 107883-1 porte sur l'adjonction du cheminement demandé par le Conseil municipal

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide par

14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

- D'accepter l'annulation de la délibération No 64 « Dérogation de densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles Nos 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières », approuvée à la majorité par le Conseil municipal en date du 13 juin 2017.
- D'accepter de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces dans le cadre de la requête en autorisation de construire DD 107'883-1/PJ Lac SA pour une construction en ordre contigu sur les parcelles N^{os} 1179, 4885, 4833 /Plan 31 – Chemin des Avallons 15, 15A, route d'Hermance 284, 284A, prévoyant la construction de quatre habitats groupés THPE avec parkings souterrains avec un indice d'utilisation du sol de 58,53 % sur la base des plans datés du 31 octobre 2017.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6
Projets de motions.

Motion 2015-2020 - 006

☛ **Proposition présentée par les Conseillers municipaux :**

Mmes et MM. Jérôme JACQUIER, Corinne ALHANKO-BAUER, Elisabeth BERY, Yves GUBELMANN, Anne LEBOISSARD, Pierre LINGJAERDE, Anita PORDES, Giuseppe RICCIUTI, Mony SIMOS, Alexandre SOUCAS

Proposition de motion

Création d'une « Fan Zone » à Anières pour le mondial 2018

M. Pierre LINGJAERDE lit le message du groupe PLR, annonçant le retrait de la motion :

« La chance était avec nous, un Suisse-Brésil le 17 juin 2018 à Anières, la fête aurait été belle elle n'aura pas lieu.

C'est à contrecœur que le groupe PLR a décidé de retirer sa motion relative à la mise en place d'une fan zone à l'occasion du Mondial de football 2018 à Anières.

Le projet était bien lancé, le partenaire prêt à relever ce sympathique défi, il ne manquait que l'approbation de nos collègues du Centre et d'Ensemble pour Anières, ils n'en veulent pas, nous en prenons bonne note.

Nous aurions pu imposer cet événement, nous ne le ferons pas car la fête doit être partagée, souhaitée, saluée.

Notre intention était de fédérer un événement auparavant réservé aux groupes et associations qui en avaient les moyens, afin d'en faire profiter le plus grand nombre, festivement et financièrement.



Devisé à un coût journalier inférieur à celui de la Vogue d'Anières, ce projet ambitieux, soutenu par plusieurs associations communales ainsi que par le FC CoHerAn, s'est heurté à un mur, sans ouverture vers un possible compromis.

Nos jeunes se rabattront sur les fan zone de Plainpalais ou des Vernets pour partager avec leurs potes d'Anières et de la région. Dommage pour eux et pour leurs parents qui auraient sans doute été plus rassurés de les savoir à Anières.

Enfin, ceux d'entre vous qui sont actifs dans l'associatif sauront apprécier l'opportunité ratée pour tous ces trésoriers ; l'inespérée occasion de renflouer leurs caisses pour plusieurs années s'est envolée. Ils auraient pu remettre à plus tard l'organisation de leur repas de soutien ou de leur loto, dommage, vous leur expliquerez.

Le football est fédérateur, il s'agissait d'en saisir la portée, les aniérois auraient pu créer ensemble des souvenirs, célébrer ensemble, se consoler ensemble, ils le feront chez eux en petits comité ou ailleurs avec d'autres inconnus, dommage.

Rendez-vous est pris pour 2020 ou 2022 avec, espérons-le, un meilleur écho, en espérant que la Suisse se qualifiera également pour ces échéances. »

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI reprend le rapport du Président de la commission des finances et lit le passage suivant : « en résumé, le projet est de projeter 17 matchs sur les 30 jours que dure le mondial pour un coût estimé à 340'000 F maximum, soit un coût par jour de 20'000 F inférieur à celui de la vogue pour donner une échelle comparative ». Elle indique qu'il n'est pas possible de parler d'échelle comparative quand on parle de la vogue et de cette manifestation car il s'agit d'une manifestation qui se fait sur deux jours et non pas sur une soirée.

Elle ajoute donc que deux jours plus une soirée ce n'est pas le même temps qui est dévolu à la manifestation.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle que la manifestation existait déjà dans le cadre de l'amicale des sapeurs-pompiers et que ce n'est donc pas quelque chose de nouveau.

Elle indique regretter que la proposition de revoir le projet plus modestement n'ait pas été retenue par M. le Président car ils seraient peut-être rentrés en matière.

Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7 **Projets de résolutions**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8 **Propositions du Maire et des Adjointes**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer à la commission des finances le statut du personnel communal suite à quelques modifications mineures.

Le renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.



M. l'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9 Communications du Maire des Adjointes

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire indique que comme demandé par le Conseil municipal, il y aura un feuillet pour la carte de vœux du Conseil municipal pour les colis des aînés. Ce feuillet peut être vu à l'issue de cette séance auprès de la secrétaire.

M. Jean-Marc THIERRIN remercie M. le Maire.

M. le Maire explique que suite à une demande de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI concernant une servitude au Nant-d'Aisy, la réponse lui a été transmise par écrit. Elle sera jointe au procès-verbal de la présente séance afin que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Escalade

Mme l'Adjointe indique que l'Escalade aura lieu le vendredi 8 décembre prochain. Elle indique que ce sera un peu différent de l'année dernière car les enfants chanteront le « Cé què l'aino » après le concours de déguisement.

Comme chaque année, Mme l'Adjointe souhaite savoir si des Conseillers municipaux peuvent être présents pour servir l'apéritif qui est offert à la population pendant le défilé des enfants. Elle les en remercie d'ores et déjà. Plusieurs Conseillers municipaux s'annoncent.

Noël de l'École

Mme l'Adjointe explique que cette année l'école a souhaité organiser un marché de Noël dans la salle communale car ils participent au projet « Robin des Watts » qui consiste à économiser des watts en suisse à l'école pour les offrir à des enfants qui en ont besoin dans une école à l'étranger. Afin de récolter un peu plus d'argent, ils ont confectionné des objets qui seront vendus lors du marché de Noël.

Mme Claudine HENTSCH ajoute qu'il lui semble que c'est pour financer l'isolation d'une école.

M. Jean-Marc THIERRIN demande où est située cette école.

Mme Claudine HENTSCH répond qu'il s'agit d'une école au Pérou.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que s'ils souhaitent vraiment faire des économies d'énergie ils peuvent baisser le chauffage de 3 degrés à l'école.

Mme l'Adjointe répond que c'est effectivement dans cet esprit-là.

Mme Anita PORDES ajoute que les élèves calculent le taux de lumière dans la classe en lumen. Ils regardent également la température de la classe pour voir si des économies peuvent être réalisées et sont très intéressés par le projet Robin des watts.

Fenêtre de l'Avent

Mme l'Adjointe informe que la dernière fenêtre de l'avent se tiendra le même soir que la projection du film de la Saga des Géants, soit le jeudi 21 décembre 2017 dès 18h.00.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.



Mâchefers

M. l'Adjoint souhaite aborder la recherche d'un nouveau site de stockage de mâchefers au Conseil municipal. Il rappelle qu'il y avait 4 sites potentiels dans la Commune, un premier site sur la route de l'Hospice vers la route de Thonon, un deuxième sur la route de l'Hospice vers le chemin des Assets et deux autres sites sur la route de Veigy, un à droite après le premier domaine et un juste après le petit bois sur la gauche.

Un premier site, qui se trouvait à proximité du ruisseau a été abandonné par le Canton, ainsi qu'un second site pour lequel différents éléments n'avaient pas été pris en compte. Il restait donc un seul site potentiel pour la décharge de mâchefers.

Il ajoute qu'en date du 21 novembre 2017 le Département de l'environnement des transports et de l'agriculture leur a fait part du classement des sites. Il y a 5 groupes de sites dans ce classement, le premier groupe est : Bourdigny à Satigny, Longpré à Versoix et la forêt de Collex-Bossy à Collex-Bossy. Il indique qu'Anières fait partie du deuxième groupe qui contient : Jussy, Anières et encore Jussy car il leur restait trois sites. Cela veut dire que sur le premier groupe il va y avoir des sondages géologiques, afin de voir quel est le meilleur site pour accueillir la décharge. S'il s'avère que ces trois sites ne peuvent pas l'accueillir – ce qui ne devrait pas être le cas, mais ce n'est pas impossible – ils iraient choisir une commune qui se trouve dans le deuxième groupe.

M. l'Adjoint explique qu'ils ont énormément travaillé avec les sept communes ; ils se sont beaucoup investis et si Anières avait été choisi, cela n'aurait pas été facile. C'est donc aussi pour cette raison que les sept communes ont écrit un courrier au Conseiller d'Etat pour leur faire savoir que le Grand Conseil a voté une loi en 2001 dans laquelle il était demandé de trouver un nouveau site pour les mâchefers et ensuite de faire des recherches d'alternatives.

Ces recherches ont commencé seulement cet été et c'est surtout sur ce point qu'il y a un mécontentement de la part des communes, car ils ont donné beaucoup de force pour la méthode de choix des sites qui a duré presque deux ans et ils auraient pu mettre cette énergie pour trouver une alternative avant ce jour.

Remise de commandement

M. l'Adjoint rappelle que le Capitaine Louis BOLDRINI a quitté la compagnie au 31 juillet 2017 et que c'est désormais M. Fabrizio MAGGIOTTO qui l'a reprise. La remise officielle de commandement aura lieu le 20 décembre prochain à 19h. Il indique que les Conseillers municipaux recevront ces prochains jours un invitation pour participer à cet apéritif dinatoire

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10 Questions écrites ou orales

Patinoire

M. Jean-Marc THIERRIN demande si la patinoire est désormais ouverte.

M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande qui est la personne qui est en charge de la patinoire.

M. l'Adjoint répond que c'est un jeune de Corsier, Theo LINDER.

Mérite Aniérais

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande s'il y a des nouvelles concernant le mérite aniérais.



Mme l'Adjointe répond qu'aucun courrier n'a été adressé à la mairie pour proposer une personne pour le mérite aniérois et ils ont donc décidé avec l'Exécutif de changer le système et de plutôt favoriser des associations communales qui apportent une amélioration de la vie à Anières.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'à Collonge-Bellerive c'est les sociétés qui se proposent pour recevoir le mérite.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI relève que le règlement n'empêche pas les associations d'être désignées comme méritantes et que les deux derniers mérites aniérois n'étaient pas des mérites sportifs, il s'agissait de M. Yvan PICTET et de M. William GRIFFITHS. Elle trouve qu'il s'agit donc de mérites extrêmement variés qui ne touchent pas uniquement les sportifs.

Elle ajoute également qu'une demande a été faite de la part de M. Pierre-Yves DECHEVRENS et Mme Claudine HENTSCH pour attribuer le mérite à M. Sergio BIANCHINI.

Mme l'Adjointe répond que l'administration ne l'a pas reçue.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique que la proposition lui a été remise lors d'une commission sociale.

Mme l'Adjointe n'avait pas compris qu'elle devait la transmettre à l'administration, car elle pensait qu'il s'agissait d'une demande informelle de leur part.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond que pour M. Yvan PICTET il n'y avait pas eu de demande officielle écrite et qu'il s'agissait uniquement d'une proposition d'un membre de la commission.

Mme Dominique LAZZARELLI indique qu'il n'y a plus de règlement pour le mérite aniérois. Il a été abrogé par la commission sociale en 2011.

Mme Claudine HENTSCH demande si ce un point pouvait être discuté lors de la prochaine commission sociale.

Mme Florence PULIDO demande si c'est l'Exécutif qui attribue les mérites ou la commission sociale comme cela se faisait auparavant.

Mme l'Adjointe répond qu'ils pourront en parler en commission sociale et que c'est à la Présidente de la commission sociale de le mettre à son ordre du jour lors de la prochaine commission.

Mme Claudine HENTSCH suggère dès lors à la Présidente de la commission sociale de mettre ce sujet à l'ordre du jour.

Colis des aînés

Mme Florence PULIDO informe que les colis des aînés sont en cours et qu'elle attend les derniers ingrédients du paquet. Dès que tout sera prêt, elle avertira les Conseillers par email, afin qu'ils puissent venir les chercher pour les distribuer.

Mme Claudine HENTSCH a remarqué qu'ils ont nommé un délégué de conseil d'établissement à Presinge avec la remarque que le DIP remettait en route les conseils d'établissement. Elle demande à Mme l'Adjointe si elle a connaissance de cette information.

Mme l'Adjointe répond qu'elle n'a pas eu cette information.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h10.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées



A l'attention des membres
du Conseil municipal

Date : 13 décembre 2017
De : Antoine BARDE – Maire / dl
Copie : M. Mathieu DARDEL – Responsable du service technique intercommunal
Objet : **Annexe au PV du Conseil municipal du 5 décembre 2017**
Servitude Nant-d'Aisy – Droit de passage
(suite requête de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI)

Il existe effectivement une servitude de passage à pied et pour cycles légers en faveur de la Commune au Nant-d'Aisy, conformément au plan annexé à la présente note.

Cette servitude a été inscrite au registre foncier et l'acte notarié préparé par Me Emmanuelle EARDLEY-MOSSAZ, notaire à Genève et signé les 4,6 et 18 mars 1996.

Cette servitude est toujours en vigueur, mais vraisemblablement des propriétaires jouxtant ce chemin, ont placé un bac contenant des plantations empêchant le passage qui devrait être d'au moins 1m.20 à 2m., ce qui n'est pas autorisé conformément à la teneur de ladite servitude (photo en annexe).

L'entretien est en revanche à la charge de la Commune.

Il a donc été convenu d'écrire à tous les riverains concernés par cette servitude pour leur rappeler cet état de fait et de demander que le bac soit enlevé, ou diminué pour permettre le passage et respecter la largeur minimale citée ci-dessus.

Antoine BARDE
Maire

Annexes mentionnées

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

REGISTRE FONCIER

PLAN DE SERVITUDE N° : RS 42564

Commune : Anières

Echelle 1 : 500



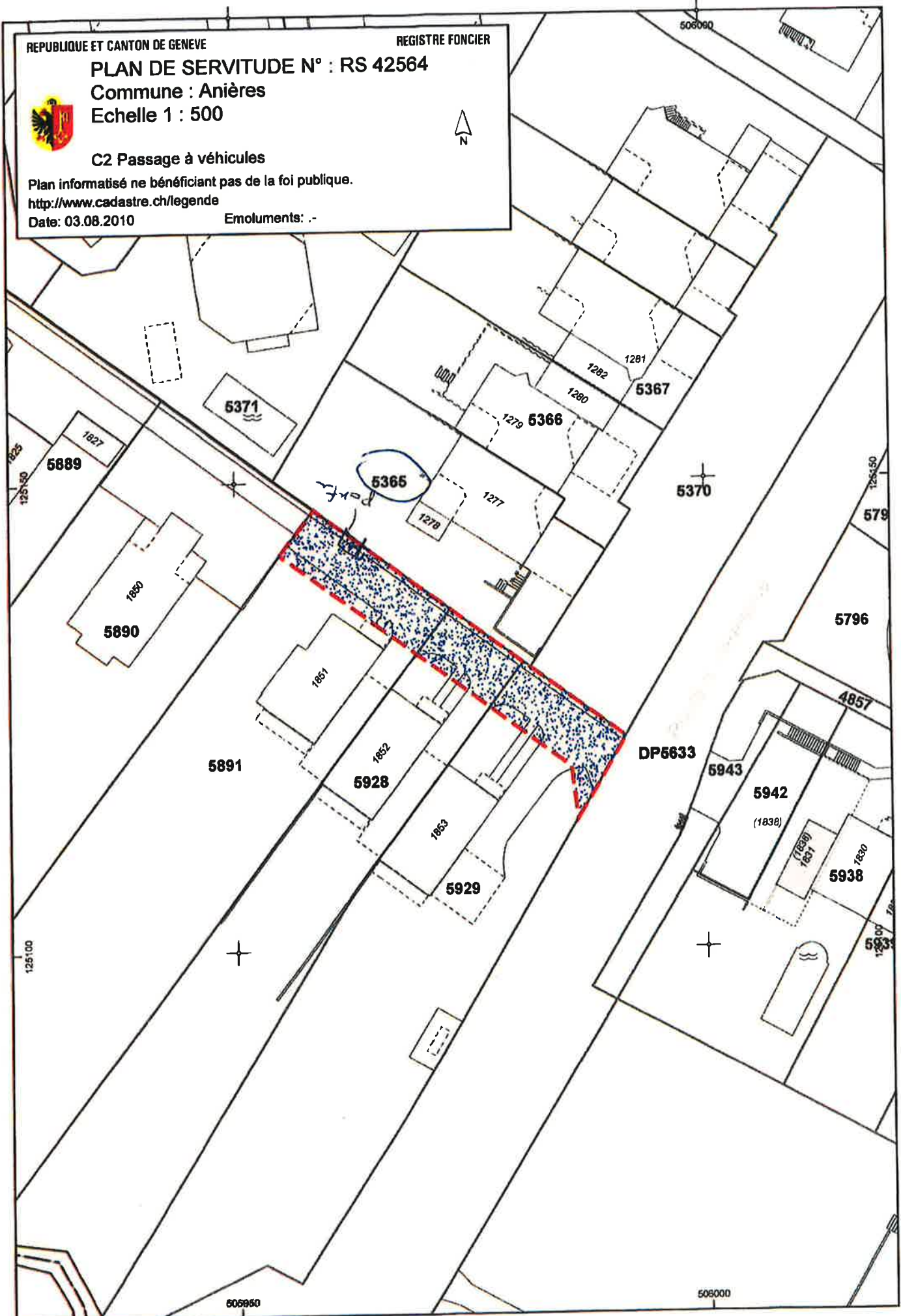
C2 Passage à véhicules

Plan informatisé ne bénéficiant pas de la foi publique.

<http://www.cadastre.ch/legende>

Date: 03.08.2010

Emoluments: .-







RAPPORT

Fondation la T'Anières pour la petite enfance

Conseil de Fondation du : Lundi 27 Novembre 2017

Le Conseil de Fondation de la T'Anières pour la petite enfance s'est réuni le lundi 27 novembre 2017 et a traité les points suivants :

1. Budget 2018

Le total des charges s'élève à 925'024 CHF, soit 8'484 CHF au-dessus du budget 2017.

- Concernant les Ressources Humaines, 692'836CHF sont prévu pour le Budget 2018, soit 13'500CHF au-dessus du budget 2017. Cette augmentation est due à l'indexation des salaires et des charges sociales.
- Pour le poste Animation et Matériel, le Budget est de 26'100CHF, soit 360CHF en dessous du Budget 2107. Les prestations repas sont revues de 2'500CHF à la baisse car une meilleure optimisation a été faite, en revanche une hausse de 1'700CHF a été prévue en raison de contraintes supplémentaires obligatoires pour les normes d'hygiène.
- Pour les Autres Charges d'exploitation, le Budget 2018 s'élève à 204'888CHF, soit 4'700CHF en dessous du budget 2017. Malgré les frais d'entretien des espaces extérieurs qui ont légèrement augmenté (de 3'300CHF), le mobilier extérieur pour les adultes et pour les enfants avaient été budgétisé en 2017 afin de les remplacer et les produits d'entretien ont été transférés dans la rubrique Hygiène. D'où cette baisse.
- Concernant les Écolages et les Contributions extérieures, le Budget 2018 se monte à 160'590CHF contre 157'590CHF en 2017. C'est tout simplement une estimation des écolages sur la base du mois d'octobre 2017.
- Et pour la subvention nette de la Commune, celle-ci s'élève à 659'434CHF contre 653'950 en 2017. Soit 5'484 de plus.

Le Budget 2018 a été approuvé à l'unanimité.

2. Vie de La T'Anières depuis la rentrée

Plusieurs accidents ont à nouveau touché les membres de l'équipe éducative depuis la rentrée.

Une éducatrice est en arrêt depuis les vacances d'octobre et ne sera pas de retour avant le mois de janvier. La stagiaire de 3^{ème} année est en arrêt et pour une durée indéterminée. Et pour finir, la personne s'occupant de la préparation des repas à midi est aussi en arrêt durant 3 semaines à priori.

L'éducatrice remplaçante attitrée de la T'Anières avait malheureusement déjà d'autres engagements donc elle est un peu moins présente mais remplace un maximum et le reste du temps est complété par les employées ou par Christiane Petremand, la Directrice de la T'Anières.

Le taux de remplissage pour l'EVE décloisonné est de :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	23	23	21	23	24
Repas	9	10		10	9
Après-midi	10	6		6	9/12

Avant la rentrée scolaire, les éducatrices souhaitent profiter du peu d'enfants inscrits les après-midi pour organiser plus de sorties et de balades. Malheureusement, ces projets ne sont pas réalisables car les enfants arrivent entre 14h -14h30 et la plupart repartent vers 16h. Du coup le temps est trop court pour sortir. De plus petites balades ou des activités comme le jardinage ou la cuisine sont proposés.

Pour l'année prochaine, les 2/3 des grands quitteront la T'Anières pour aller à l'école et 15 enfants sur les 16 actuellement en GDTP passeront en EVE décloisonné. Sur ces prévisions, l'équipe éducative se pose beaucoup de

les

enfants pour la sieste, laisser les enfants manger plus que 2x par semaine, et revenir les chercher à des horaires différents qu'actuellement par exemple.

Le Bureau se penchera sur ces questions au mois de décembre afin de peut-être offrir une prise en charge plus souple et plus « à la carte » si nous voulons avoir un bon taux d'occupation pour les prochaines années.

Nous devons évidemment penser à revoir nos tarifs afin de ne pas faire concurrence aux crèches, demander les autorisations nécessaires au SASAJ et changer les flyers avec les nouvelles prestations et les nouveaux horaires. Concernant les horaires des employées, il ne serait changé que de 15minutes, ce qui n'aurait pas un gros impact au niveau du budget. La seule dépense notable, serait l'achat de matelas ou petits lits pour que les enfants puissent dormir.

Il y a quelques années, le Bureau ne souhaitait pas proposer ce genre de prestation, mais avec les années, la question de garder l'enfant « au centre » se repose, car aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les enfants s'endorment à table ou n'arrivent plus à marcher même lors de petites sorties car ils sont trop fatigués.

Lors de la réunion de parents qui s'est tenue au mois de septembre dernier, la formule a été changée en proposant une réflexion avec l'appui d'une diététicienne, sur les goûters que les parents mettaient dans les boîtes de leurs enfants, afin que ceux-ci soient plus sains. Lors de cette soirée, les parents ont aussi posé des questions concernant les possibles modifications d'horaires et ils seraient prêts à les laisser à la T'Anières si les enfants pouvaient faire la sieste au lieu de les changer d'établissement.

Les différentes fêtes de fin d'année sont conservées. La fête de l'Escalade se tiendra le 12 décembre. Les enfants pourront venir déguisés, des grimaces, des masques, un défilé et le bris de la marmite seront proposés.

Le Noël de la T'Anières sera organisé le 21 décembre avec la venue du Père Noël, un spectacle et la fameuse vitrine que les éducatrices préparent. Les enfants ont aussi préparé un calendrier de l'Avent.

Lors du dernier CF, M. Frédéric Meeus avait annoncé son départ étant donné que son dernier enfant a commencé l'école. Il sera remplacé par Mme Jennifer Raffi, qui a 2enfants à la T'Anières à la GDTP.

L'apprentie ASE, qui est en 2^{ème} année, est supervisée par Fabienne Guérineau. Elle a eu les meilleurs résultats de sa volée l'année dernière en ayant eu 5,6 de moyenne.

Le taux de remplissage pour la GDTP est de :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	6	9	4	7	6

Pour la GDTP il y a 7 enfants d'Anières, 3 d'Hermance et 6 Hors commune.

Chez les petits, 1 enfant bénéficie d'un PAI avec un réseau et un suivi important et il y en a 2 chez les grands. Une bonne confiance s'est installée entre les parents et l'équipe éducative et les enfants sont tout à fait intégrés dans les différentes activités.

Florence PULIDO
Membre du Bureau et
Membre du Conseil de Fondation



Commune d'Anières

COMMISSION : Communes-École

Séance du : 15 novembre 2017 - Assemblée générale & réunion du comité

1. Communes-École est une association à but non lucratif, subventionnée par les communes suivantes : Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres. Elle est aussi soutenue par le DIP.
2. Son administration comprend quatre personnes : une présidente, une administratrice, une secrétaire et une secrétaire-comptable qui occupent ensemble un seul poste à environ 60%.
3. Ce document présente le compte-rendu de 3 réunions de comité qui ont eu lieu durant cette année ainsi que de l'assemblée générale (3 mai, 30 août et 15 novembre 2017).
4. **Finances**

Situation financière au 30.08.2017 : Résultat négatif de CHF 4'751.36.
Les raisons sont multiples : coût élevé des cours informatique avec relativement peu d'inscriptions, frais élevés de nettoyage de cuisine, remboursements. La fortune de l'Association (CHF 156'776.46) est considérable. Plusieurs mesures ont été présentées afin de baisser les dépenses.

Répartition des subventions communales 2016 :

- Anières participe avec CHF 7'008.85. Ce montant représente 8.65% du total des subventions.
- En comparaison, Collonge-Bellerive paye CHF 22'013.75, donc 27.18% du total des subventions.

Élèves par commune, par année civile, chiffres au 31.12.2016 :

Avec 109 inscrits, Anières est en **quatrième** position (après Puplinge, 110, et avant Cologny, 104).
Comparaison COHERAN : Hermance 50 inscrits, Corsier 79.

Chiffres provisoires pour la 1ère période 17/18 (au 15.11.2017, v. page 7) :

Ces chiffres sont des estimations. Les salaires, par exemple, sont calculés sur la base de ceux de l'an dernier. La somme des impayés est importante puisqu'elle s'élève à 18'149 francs. Ceci s'explique en partie par l'envoi tardif des écolages pour les cours de théâtre.

TVA :

Le risque est grand de devoir se déclarer auprès de la TVA, ce qui impliquerait un grand travail administratif supplémentaire pour le bureau.

5. Année scolaire 2017/2018 - Bilan de la rentrée (sept à janv)

- 1043 demandes d'inscription ont été traitées, contre 880 en 2016.
- 885 demandes d'inscription ont été confirmées, contre 782 en 2016.

On constate une augmentation conséquente des demandes par rapport aux années précédentes.

Pour cette première période, 142 cours ont été proposés (contre 122 en 2016).
102 cours ont été ouverts.

Les **nouveautés** proposées ET **ouvertes** à la rentrée 17/18 :

- Papier déchiré 2D et 3D
- Histoire de l'art, nouveau thème
- Rock'n roll et disco fox
- Danses de salon
- Qi-gong
- Nouveaux cours de Cuisine
- Créer un Site Web facilement
- Gérer ses comptes avec Excel
- Anglais vrai débutant
- Espagnol pré-intermédiaire
- Italien débutant
- Russe faux débutant

Parmi les **cours non-ouverts** :

- Conseils en image pour messieurs
- Sorties à thème géologique
- Zéro déchets
- Chorale
- Histoire de la musique
- Week-end « Le brâme du cerf »

6. Divers

Salles dans les communes

Communes-École continue à chercher des Communes pouvant mettre à disposition des salles. Toute proposition sera la bienvenue surtout en ce qui concerne des salles de rythmique et danse de salon.

Cours de Cuisine

La cuisine est un local qui présente un certain nombre de difficultés, liées en particulier aux habitudes de chacun, chacune, aux critères de propreté, aux nouveaux aménagements d'une nouvelle cuisine, à un nouvel enseignant. Le coût d'un nettoyage par l'entreprise chargée de

l'entretien du collège est de CHF 46. Il a été pour le moment renoncé à cette prestation.

Taux d'activité du bureau

Assurer la charge de travail avec les moyens à disposition devient difficile et les membres du bureau sont amenés à réaliser de nombreuses heures supplémentaires chaque semaine. Seules les heures supplémentaires du mois de septembre sont prises en considération sur le plan salarial.

Le taux global de 60 % n'a pas changé depuis 9 ans alors que le nombre de cours et d'élèves a presque doublé.

Le secrétariat va évaluer la charge de travail et fera un rapport pour le prochain comité. Les délégués et les membres du bureau sont déjà d'avis de prévoir ce financement grâce aux liquidités de l'Association et de ne pas solliciter les communes pour une augmentation des subventions.

La Présidente de Communes-École ainsi que les autres membres de l'Administration sont réélues. Mme Christiane Hersperger remercie le DIP et les Communes pour leur soutien et la bonne collaboration et le bureau de l'administration pour leur travail et l'excellent programme 2017-2018.

Elisabeth Béry
Déléguée

Annexes :

- | | |
|---|--|
| 1. PV réunion du comité 3 mai 2017 | 2017 - PV 3 MAI.pdf |
| 2. PV réunion du comité 15 novembre 2017 | 17-11-15 PV Comité.pdf |
| 3. Bilan au 31.08.2017 | page 4 |
| 4. Compte de pertes et profits : 01.09.2016 au 31.08.2017 | page 5 |
| 5. Année 2016/2017 (Situation août 2017) | page 6 |
| 6. Chiffres provisoires P1 au 15.11.2017 | page 7 |
| 7. Agenda 2017/2018 | page 8 |
| 8. Élèves par Commune 2016/2017 | page 9 |
| 9. Répartition des subventions communales 2018 | page 10 |

Communes-Ecole

Bois-Caran

BILAN AU 31 Août 2017

	au 31.08.2017	au 31 08 2016	Dif.
ACTIF			
CAISSE	271.80	122.30	149.50
RAIFFEISEN C/C	151'735.96	166'598.66	-14'862.70
CCP	4'788.70	3'422.95	1'345.75
DISPONIBILITES	156'776.46	170'143.91	-13'367.45
IMPOT ANTICIPE	200.65	200.65	-
ACTIFS TRANSITOIRES	11'385.15	6'242.25	5'142.90
REALISABLES	11'585.80	6'442.90	5'142.90
FOUR CERAMIQUE	1.00	1.00	-
IMMOBILISATIONS	1.00	1.00	-
PERTE	5'136.70	7'322.82	-2'186.12
Total de l'Actif	173'499.96	183'910.63	-10'410.67
PASSIF			
Salaires à payer	-	-	-
Produits reçus d'avance	-	-	-
Charges à payer	3'811.75	6'899.60	-3'087.85
Passif transit. exercices ant.	11'534.45	11'534.45	-
EXIGIBLES	15'346.20	18'434.05	-3'087.85
Fonds maintenance et informatique	12'700.00	12'700.00	-
Profits et pertes reportés	145'453.76	152'776.58	-7'322.82
Résultat de l'exercice	-	-	-
FONDS PROPRES	158'153.76	165'476.58	-7'322.82
Total du Passif	173'499.96	183'910.63	-10'410.67

Communes-Ecole

Bois-Caran

Compte de pertes et profits du 01.09.2016 au 31.08.2017

	2016-2017	2015-2016	Dif.
PRODUITS			
ECOLAGE	286'964.00	302'935.50	-15'971.50
INTERETS CREANCIERS	-	-	-
UTILISATIONS FONDS OU PROV.	-	-	-
PRODUITS DIVERS	-	-	-
SUBVENTIONS COMMUNES Salaires Admin	55'000.00	55'000.10	-0.10
SUBVENTIONS COMMUNES Programmes	26'000.00	25'999.90	0.10
Total des Produits	367'964.00	383'935.50	-15'971.50
CHARGES			
SALAIRES Administration	61'758.50	67'646.65	-5'888.15
SALAIRES Enseignants	133'328.45	139'001.40	-5'672.95
INDEMNITES Enseignants	88'357.90	81'313.60	7'044.30
CHARGES SOCIALES	22'143.70	19'459.00	2'684.70
LPP Part employeur	7'927.90	5'700.40	2'227.50
CHARGES LAA	2'521.00	2'224.00	297.00
FRAIS ADMIN	2'200.00	2'245.00	-45.00
Sous-total	318'237.45	317'590.05	647.40
FRAIS DE BUREAU (intendance, séances)	5'395.35	5'643.00	-247.65
TELEPHONES / AFFRANCHISSEMENT	1'612.35	1'889.22	-276.87
FRAIS DE PROGRAMME <i>Paste, graphite, imprimées, flyers</i>	27'836.25	25'704.25	2'132.00
FRAIS DE COURS ET DE MODELES	15'058.30	16'779.55	-1'721.25
FRAIS INFORMATIQUE <i>licences Pc etc</i>	2'400.70	727.70	1'673.00
FRAIS DE RECEPTIONS, CADEAUX	1'617.90	4'907.50	-3'289.60
FRAIS EXPO	-	16'936.70	-16'936.70
ASSURANCES	210.00	333.00	-123.00
FRAIS DE BANQUE ET DE POSTE	732.40	747.35	-14.95
Sous-total	54'863.25	73'668.27	-18'805.02
CHARGES S/EXCERCIES ANTERIEURS	-	-	-
Sous-total	-	-	-
Total des Charges	373'100.70	391'258.32	-18'157.62
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5'136.70	-7'322.82	2'186.12

Année 2016-2017 (Situation août 2017)

Ecolage	P1	P2
Recette inscriptions	208'367.00	85'683.00
Remboursement de cours	6'230.00	887.00
Total recette	202'137.00	84'796.00

Produits	P1	P2
Recette inscriptions	202'137.00	84'796.00
Subvention Programmes & inscriptions	13'000.00	13'000.00
Intérêts bancaires	100.00	100.00
Total	215'237.00	97'896.00

Charges	P1	P2 budgeté
Salaires Enseignants Bruts y.c charges sociales	106'949.36	129'852.44
Salaires Administratifs participation charges	10'071.33	10'073.13
Frais matériel de cours & modèles	10'112.20	4'537.85
Frais administratifs	2'757.55	2'211.31
Frais de programme	16'126.80	8'330.80
Frais de bureau	4'506.70	2'878.80
Frais divers	1'266.30	2'482.80
Gratuité des cours	3'730.00	1'520.00
Impayés	447.00	30.00
Total	155'967.24	161'917.12

Résultat	59'269.76	-64'021.12
	-4'751.36	

Salaires Administratifs 2016 - 2017	Charges	Produits
	Provisoire	Subv. Communes
Salaires administratifs y.c. charges sociales y.c heures sup.	75'144.45	55'000.00

Sept-Jan

Chiffres 1^{ère} période 2017-2018 (Provisoire)

	2016-2017	2017-2018	différence
Cours proposés	122	141	19
Cours ouverts	91	100	9
Non-ouverts	31	37	6
Inscriptions traitées	880	1043	163
Inscriptions confirmées	782	885	103
Moyenne des élèves par cours	8.59	8.85	0.26
Recette inscriptions 1 ^{ère} période		213'156.00	
Remboursement de cours		1'974.00	
Estimation recette		211'182.00	

Produits - P1	Estimation 2017 - 2018
Recette inscriptions	211'182.00
Subvention Programmes & inscriptions	13'000.00
Intérêts bancaires	100.00
Total	224'282.00

Charges - P1	Estimation 2017 - 2018
Salaires enseignants Bruts y.c charges sociales	130'000.00
Charges sur sal. Admin.	10'071.30
Frais matériel de cours & modèles	7'000.00
Frais administratifs	4'200.00
Frais de programme	17'000.00
Frais de bureau	5'000.00
Frais divers	200.00
Gratuité des cours	2'700.00
Impayés	18'149.00
Estimation charges	194'320.30

Resultat	29'961.70
-----------------	------------------

Salaire Administratifs 2016	Charges	
	Annuel	1er semestre
Salaires administratifs y.c. charges soc.+LPP	75'142.60	37'571.30
	55'000.00	

Agenda 2017 – 2018

Assemblée des maîtres		13 septembre 2017	19h00-20h00
Assemblée générale		15 novembre 2017	18h00
Assemblées du comité		15 novembre 2017	18h30
		25 avril 2018	18h00
		29 août 2018	18h00
Périodes de cours		1^{er} semestre du 18 septembre 2017 au 19 janvier 2018 2^{ème} semestre du 29 janvier au 25 mai 2018 et au 01 juin 2018	
Vacances	Automne	du 23 au 27 octobre 2016	
	Noël	du 18 décembre au 05 janvier 2018 (arts, culture, langues, informatique)	
		du 25 décembre au 05 janvier 2018 (sports, détente)	
	Février	du 12 au 16 février 2018	
Pâques	du 26 mars au 06 avril 2018		
Jours fériés	1 ^{er} mai	Mardi 01 mai 2018	
	Ascension	Jeudi 10 mai 2018	
	Pentecôte	Lundi 21 mai 2018	
Journées Portes Ouvertes		- du lundi 20 au jeudi 23 novembre - du lundi 14 au jeudi 17 mai	

Secrétariat de Communes-Ecole

- lundi ; mardi ; mercredi, de 17h00 à 19h00
 - jeudi, de 14h00 à 16h30

Site : www.communes-ecole.ch

Tél. : 022 388 16 78

communes.ecole@bluewin.ch

CommunesEcole\17-18\Agenda.doc

Association Communes-Ecole

Correspondance :

Collège de Bois-Caran
 Tél : 022/388 16.78

Ch. De Bois-Caran 40 1245 Collonge-Bellerive
 E-mail : communes.ecole@bluewin.ch



Elèves par commune 2016-2017

	Période 1	Période 2	Total
Anières	57	52	109 4
Choulex	14	20	34
Collonge-Bellerive	238	238	476 1
Cologny	57	47	104 5
Corsier	43	38	79
Gy	12	10	22
Hermance	28	22	50
Jussy	31	25	56
Meinier	57	54	111 2
Prelinge	7	10	17
Puplinge	55	55	110 3
Vandoeuvres	20	21	41

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en annexe la liste nominative des habitants de votre commune pour lesquels une demande d'inscription à nos cours a été traitée.

Je vous en souhaite bonne réception et vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Lina Cottier-Chailot, administratrice

Le 15 juin 2017

Ch. Bois-Caran 40 - 1245 Collonge-Bellerive communes.ecoles@bluewin.ch

Communes-Ecole

Bois-Caran

Communes	Population Selon OCP 31.12.16	Subventions			Total En CHF
		En %	Programme & participation inscriptions	Salaires secrétariat	
Anières	2'577	8.65%	2'249.75	4'759.10	7'008.85
Choulex	1'126	3.78%	983.00	2'079.45	3'062.45
Collonge	8'094	27.18%	7'066.15	14'947.60	22'013.75
Cologny	5'478	18.39%	4'782.35	10'116.50	14'898.85
Corsier	2'024	6.80%	1'766.95	3'737.85	5'504.80
Gy	488	1.64%	426.05	901.20	1'327.25
Hermance	1'014	3.40%	885.25	1'872.60	2'757.85
Jussy	1'269	4.26%	1'107.85	2'343.55	3'451.40
Meinier	2'160	7.25%	1'885.70	3'989.00	5'874.70
Presinge	677	2.27%	591.05	1'250.25	1'841.30
Puplinge	2'349	7.89%	2'050.70	4'338.00	6'388.70
Vandoeuvres	2'526	8.482%	2'205.20	4'664.90	6'870.10
Totaux	29'782	100%	26'000.00	55'000.00	81'000.00

Source OCSTAT - Statistique cantonale de la population
http://www.ge.ch/statistique/population_residante

Date de mise à jour : 06.03.2017

Procès-verbal de la réunion du comité
de l'Association Communes-École
du 15 novembre 2017

Mme Christiane HERSPERGER, présidente, ouvre la séance du comité à 18h40, séance qui suit l'Assemblée générale.

Elle excuse les absences de

Mme Danièle Yakoubian, représentante de la commune de Gy,
Mme Paola Sanz Velasco, représentante de la commune de Meinier.

1) Approbation du PV du comité du 30 août 2017

Il est répondu positivement à M. Rémy Durafour qui voudrait savoir si la visite des contrôleurs pour l'AVS s'est bien déroulée.

Le PV est approuvé avec remerciements à ses auteurs.

2) Bilan de la rentrée

Mme Cottier présente le point de la situation actuelle :

- **1043 demandes d'inscription ont été traitées**, contre 880 en 2016, 923 en 2015, 968 en 2014, 901 en 2013, 717 en 2012.
- **885 demandes d'inscription ont été confirmées**, contre 782 en 2016, 822 en 2015, 827 en 2014, 786 en 2013, 647 en 2012, 554 en 2011, 620 en 2010, 570 en 2009.

On constate ainsi une augmentation conséquente des demandes par rapport aux années précédentes.

Pour cette première période, 142 cours ont été proposés, contre 122 en 2016.

- 102 cours ont été ouverts, contre 91 en 2016 ;
- 37 cours n'ont pas pu être ouverts, contre 31 en 2016 ;
- 3 cours ont été dédoublés (théâtre, aquagym, yoga seniors) ;
- 3 cours sont en attente.

Voici leur répartition :

- secteur Art et Ateliers : 23 cours ouverts, 6 cours non ouverts ;
- secteur Culture : 4 cours ouverts, 6 cours non ouverts ;
- secteur Sport : 23 cours ouverts, 2 cours non ouverts ;
- secteur Détente : 22 cours ouverts, 3 cours non ouverts ;
- secteur Cuisine : 10 cours ouverts, 1 cours non ouvert ;
- secteur Langues : 11 cours ouverts, 7 cours non ouverts ;
- secteur Informatique : 8 cours ouverts, 11 cours non ouverts ;
- secteur Nature : 1 cours ouvert, 1 cours non ouvert ;
- secteur Voile : aucun cours proposé au 1^{er} semestre.

25 cours sont complets :

- secteur Art et Ateliers : 5 cours ;
- secteur de la Détente 7 cours ;
- secteur Cuisine : 2 cours ;
- secteur des Langues : 1 cours ;
- secteur Informatique : 1 cours ;
- secteur Sport : 9 cours.

En ce qui concerne les élèves,

- 54 élèves ont annulé leur inscription à ce jour ;
- 65 élèves n'ont pas vu leur inscription confirmée, car les cours n'ont pu être ouverts en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions ;
- 30 élèves n'ont pas vu leur inscription confirmée, car les cours étaient complets. Il s'agit essentiellement des cours de Pilates et de Yoga.

Sur les 40 nouveaux cours proposés pour le 1^{er} semestre,

23 cours ouverts	17 cours non ouverts
Peinture, nouvel enseignant	Modelage
Papier déchiré 2D	Papier déchiré, Noël
Papier déchiré 3D	Histoire de la musique
Questionnement philosophique, nouveau thème	Chorale, deux ateliers
Histoire de l'art, nouveau thème	Zéro déchets
Rock'n roll et disco fox	Sorties à thème géologique
Danses de salon	Conseils en image, messieurs
Qi-gong (uniquement, sans Taiji)	Cuisine (1 cours)
Cuisine (9 cours)	Utiliser Internet en sécurité
Créer un site web facilement (1 cours sur 2)	Effectuer la maintenance de votre ordinateur
Gérer ses comptes avec Excel (1 cours sur 2)	Informatique verte
Anglais vrai débutant	Powerpoint
Espagnol pré intermédiaire 2	Italien intermédiaire
Italien débutant	Italien conversation, niveau supérieur
Russe faux débutant	Le brâme du cerf, week-end

Certaines de ces nouvelles propositions constituent des cours qui se déroulent sur l'année, d'autres sont des ateliers ponctuels d'un à cinq cours, qui sont parfois présentés à plusieurs reprises. Ces ateliers demandent du secrétariat le même investissement que pour un cours annuel.

Il est regrettable que certains nouveaux cours n'aient pu être ouverts, comme par exemple l'Histoire de la musique, Chorale, Zéro déchets. L'Histoire de la musique pourrait être proposée l'an prochain à un autre horaire. La chorale répondait à une demande de quelques enseignants du collège de Bois-Caran ; son insuccès est sans doute dû aux nombreuses chorales villageoises qui existent dans la région. Concernant Zéro déchet, une nouvelle offre du même type sera proposée au 2^{ème} semestre sous une forme réduite. Pour autant, le bureau ne se décourage pas et envisage de proposer encore des cours de ce type et même, éventuellement, de créer un nouveau secteur sur le développement durable. De telles offres rencontrent un grand succès en ville de Genève. Pourquoi pas dans notre région ?

Communes-Ecole _____ Bois-Caran _____

Parmi les nouveautés proposées dans le secteur informatique, le succès est mitigé. Le coût élevé de ce secteur reste inchangé.

Les quelques cours qui sont très appréciés sont la danse et le Qi-Gong.

Sur les dix nouveaux enseignants, six ont pu être engagés.

Trois cours de langue ont été ouverts avec cinq élèves et, pour la première fois, il a été demandé à ces derniers une participation financière de 50 francs par semestre. En effet, ces élèves tenaient à poursuivre leur cours et admettent bénéficier d'un enseignement « semi-privé ». Même avec cette participation, l'équilibre financier pour ces cours n'est pas atteint.

Le bureau a rencontré des difficultés avec un cours d'Espagnol. Ce dernier a été ouvert avec six élèves. Or, dans la 1^{ère} quinzaine, ceux-ci ont fait part de leur insatisfaction et ont ainsi annulé leur inscription. Une recherche de solution a été effectuée, sans succès. Le bureau avait déjà rencontré des difficultés avec cette enseignante et avait dès lors proposé de nouveaux cours avec une nouvelle enseignante afin de satisfaire les élèves. Ceux-ci n'ont malheureusement pas porté leur choix sur cette nouveauté et la situation est restée inchangée.

L'Atelier foie gras, prévu pour la fin du mois de novembre, ne pourra être proposé sous la forme initiale. En effet, l'enseignant s'est désisté dernièrement. Le bureau est en recherche d'une nouvelle formule, puisque le cours a déjà été confirmé aux élèves.

3) Chiffres provisoires pour la 1^{ère} période

Mme Cottier commente le tableau *Chiffres 1^{ère} période 2017-2018 (Provisoire)* distribué à tous les membres du comité.

Ces chiffres sont des estimations. Les salaires, par exemple, sont calculés sur la base de ceux de l'an dernier.

La somme des impayés est importante puisqu'elle s'élève à 18'149 francs. Ceci s'explique en partie par l'envoi tardif des écolages pour les cours de théâtre.

4) Programme des cours pour la 2^{ème} période

Comme l'an dernier, seuls les cours spécifiques seront mentionnés sur l'affichette. L'offre globale des cours est proposée en septembre dans le catalogue et sur le site. Il aura une forme A4, recto/verso plié en deux, sans bulletin d'inscription. L'affichette est en construction avec l'aide de Mme Birgit Vaney pour sa réalisation graphique.

5) Divers et propositions individuelles

Repas annuel

Le repas annuel aura lieu à Coligny et Mme Satorre propose que la séance du comité qui précède celui-ci se déroule à la mairie de Coligny. Les membres du comité acceptent volontiers cette idée.

Portes Ouvertes en novembre et en mai

Pour la première fois, des Journées Portes Ouvertes sont organisées également en novembre. Les affichettes, bien que conçues et imprimées de manière artisanale, ont exigé de la part du bureau près de deux journées de travail (composition, photocopie, pliage, découpage, distribution, postage, contrôle). Il est à espérer que cette opération rencontrera le succès escompté.

Théâtre

Deux représentations théâtrales auront lieu à Hermance, le samedi 24 et le dimanche 25 mars. L'enseignante souhaiterait également pouvoir les proposer par exemple à Coligny ou à Meinier après Pâques.

Deux communes semblent déjà bien suffisantes pour espérer accueillir le public attendu. Les délégués proposent de participer à leur publicité dans le journal communal.

Ces représentations vont sans doute impliquer un investissement particulier du secrétariat.

TVA

Le risque est grand de devoir se déclarer auprès de la TVA puisque deux des cours dédoublés (Yoga seniors et Aquagym) sont soumis à cette taxe.

Salles dans les communes

Mme Sartorre et M. Cortat se renseignent sur le type de salle dont l'Association a besoin. Il serait peut-être envisageable d'ouvrir un cours sur leur commune. Les besoins en salle sont essentiellement les salles de rythmique, en soirée ou en journée.

Cours de Cuisine

La cuisine est un local qui présente un certain nombre de difficultés, liées en particulier aux habitudes de chacun, chacune, aux critères de propreté, aux nouveaux aménagements d'une nouvelle cuisine, à un nouvel enseignant.

Le coût d'un nettoyage par l'entreprise chargée de l'entretien du collège est de CHF 46.-, ce qui est assez onéreux. Il a été pour le moment renoncé à cette prestation.

Aquagym

Le cours d'Aquagym, bien qu'il ait été dédoublé, ce dernier ne génère pas de supplément de location de la piscine, car le forfait est valable pour deux cours.

Œnologie

Il n'a pas été possible d'ouvrir le premier cours en raison du décès de M. Claude-Victor Comte. Le cours prévu pour le 2^{ème} semestre ne pourra pas avoir lieu non plus.

Répondeur téléphonique

Depuis quelques semaines, il n'est plus possible d'enregistrer un message. La démarche est laborieuse avec le service de la téléphonie de l'Etat. Elle sera reprise très prochainement.

Taux d'activité du bureau

Assurer la charge de travail avec les moyens à disposition devient difficile et les membres du bureau sont amenés à réaliser de nombreuses heures supplémentaires chaque semaine. Seules les heures supplémentaires du mois de septembre sont prises en considération sur le plan salarial.

Le taux global de 60 % n'a pas changé depuis 9 ans alors que le nombre de cours et d'élèves a presque doublé.

Le secrétariat va évaluer la charge de travail et fera un rapport pour le prochain comité. Les délégués et les membres du bureau sont déjà d'avis de prévoir ce financement grâce aux liquidités de l'Association et de ne pas solliciter les communes pour une augmentation des subventions.

Déroulement des séances

Est-ce que le déroulement des séances et les contenus présentés conviennent encore ?

Les délégués proposent de

- Différencier par une couleur spécifique les documents relatifs aux deux semestres ;
- Numéroté et titrer les pages des procès-verbaux ;
- Réduire la présentation orale des chiffres qui peuvent être inclus sous forme de tableaux dans les PV ;
- Envoyer les PV si possible dans le mois qui suit les réunions afin de pouvoir en rendre compte aux mairies.

Il est rappelé que ce sont les délégués qui transmettent aux mairies les documents concernant l'Association.

Le prochain comité se réunira le mercredi 25 avril 2018.

La parole n'étant plus sollicitée, la présidente lève la séance à 19h40.

Annexes : tableau « Chiffres 1^{ère} période 2017-2018 » (Provisoire)

Procès-verbal de la réunion du comité de l'Association Communes-École du 3 mai 2017

Mme Christiane HERSPERGER, présidente, ouvre la séance du comité à 18h05. Elle excuse les absences de

Mme Paola Marchesini, directrice générale de l'Enseignement Obligatoire,
Mme Renée Van der Bent, directrice du collège de Bois-Caran,
Mme Ariane De Lisle-Sarasin, déléguée de la commune de Vandoeuvres.

1) Approbation du PV du comité du 16 novembre 2016

Sans commentaire, le PV est approuvé avec remerciements à ses auteurs.

2) Bilan définitif pour le 1^{er} semestre

Mme Cottier présente le document « Cours et élèves – P1 définitif / P2 provisoire » remis à chacun en début de séance.

On constate que les chiffres communiqués lors du précédent comité étaient très proches de la situation définitive. De nombreux remboursements ont été effectués lors de ce premier semestre, ils correspondent à la somme de CHF 6230.-. Le montant des impayés est de CHF 447.- et devrait être réglé d'ici peu.

La situation comptable sera présentée lors du comité du mois d'août avec les comptes définitifs du 2^{ème} semestre.

3) Bilan provisoire pour le 2^{ème} semestre

La différence des demandes d'inscription confirmées entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre est de 47. Ce chiffre représente une très légère diminution puisqu'il correspond à environ 6 %. Pour rappel, lors d'une publicité très réduite en 2014-2015, l'écart entre les 2 périodes était de 20 %. Cela conforte donc dans l'idée de poursuivre avec la formule utilisée depuis 2 ans, c'est-à-dire un feuillet plus complet.

34 cours n'ont pas pu être ouverts, cela concerne 32 demandes d'inscription.

22 cours sont complets, cela concerne 9 demandes d'inscription.

53 personnes ont annulé leur demande d'inscription. Dans ce cas, 30 francs de frais sont facturés. Ces annulations peuvent avoir des conséquences parfois difficiles à gérer ; pour exemple l'organisation et la réservation des bateaux pour les cours de voile.

Les comptes devraient s'équilibrer.

- Les charges P1 définitives et P2 provisoires et budgétées sont de : CHF 308.808.-.

- Les produits P1 définitifs et P2 provisoires et budgétés sont de : CHF 307.010.-.

Actuellement, il reste CHF 6336,- d'impayés.

Communes-Ecole _____ Bois-Caran _____

4) Rentrée 2017-2018 : programme général des cours

Le programme des cours est actuellement en élaboration. Les nouveautés et les changements sont pour l'instant les suivants :

Art	
Expression en aquarelle Dessin	2 nouveaux cours donnés par Mme Tudeau, uniquement au 2 ^{ème} semestre.
Pastels secs	M. et Mme Glassbrener remplacent Mme Gutierrez qui quitte Genève. Cours donné à Bois-Caran par Mme Glassbrener. Atelier donné à Jussy par M. et Mme Glassbrener.
Aquarelle débutant	Mme Zwimpfer interrompt son cours pour des raisons professionnelles.
Papier déchiré	Nouvelle formule pour ce cours non ouvert cette année, sous la forme de 3 ateliers différents (2D, 3D, thème de Noël).
Modelage	Nouveau cours de modelage sans modèle vivant donné par Mme Breuille.
Art du bois	M. Pradervand poursuit son cours sous la formule actuelle. Il ne demande que les écolages des élèves et non un salaire à l'heure.
Culture	
Questionnement philosophique	Nouveau contenu proposé par M. Clément.
Histoire de l'art	2 cours avec de nouveaux contenus proposés par Mme Emilian.
Histoire de la musique	Nouveau cours et nouvel enseignant, M. Simantov, 9 cours proposés sur l'année.
Sorties géologiques	Nouveau cours et nouvel enseignant, M. Simantov, 9 sorties proposées le samedi.
Chorale	proposition plébiscitée par plusieurs enseignants de Bois-Caran, en recherche de chef de chœur.
Détente	
Danse	2 nouveaux cours et nouvelle enseignante, Mme Bravo : rock'n roll et disco-fox ainsi que danses de salon.
Conseil en image, spécial messieurs	Nouveau cours proposé par Mme Hannon.
Cuisine végétarienne Cuisine du monde	2 nouveaux cours proposés par Mme Mesrobian.
Titre à définir	Nouveau cours de cuisine avec un nouvel enseignant : M. Bruchec. Entretien à venir.
Informatique	
Titre à définir	Nouvelles idées, par exemple : sécurité informatique pendant la navigation, protection des données, mises à jour, anti-virus, sauvegardes, Excel pour les nuls. Nouvel enseignant : M. Monaco.

Langues	
Italien, 3 niveaux	Nouveaux cours et nouvelle enseignante : Mme A. Tozzi.
Russe, niveau faux débutant	Nouveau cours avec les élèves du niveau débutant de cette année proposé par Mme Daniel-Zarin.
Cours de français pour migrants	Projet proposé au comité : un cours offert uniquement pour les migrants du Centre de réfugiés d'Anières, modalités à définir. Coût enseignement : CHF 3600.- pour l'année. Le comité donne son accord.
Sport	
Badminton	Mme Chamoux prend sa retraite et quitte Communes-Ecole. Elle sera remplacée par M. Gothuey.
Vita forme devient Energy Fit	Mme Pinhas ne pourra plus donner son cours pour des raisons professionnelles. Ce dernier sera remplacé par un cours d'Energy-fit (même style), à Vandoeuvres, dispensé par Mme Chollet.
Nature	
Ornithologie	Ce cours ne sera pas proposé l'an prochain, car cela fait deux ans qu'il n'a pu être ouvert.
<i>En projet</i>	<i>Atelier « Vers le zéro déchet et le minimalisme »</i>

5) Communications et propositions individuelles

Livres d'art

Les livres proposés par Mme Simon ne peuvent être entreposés dans le local se trouvant entre les salles de dessin en raison d'un manque de place.

Salles dans les communes

Des recherches ont déjà été effectuées dans certaines communes, mais les disponibilités sont rares. Les salles recherchées sont du type « salle de rythmique » ou polyvalentes.

Portes ouvertes

Les journées « Portes ouvertes » auront lieu du lundi 15 mai au jeudi 18 mai. Concernant les affichettes, il est relevé que les dégradés ne sont pas très compréhensibles. Ils ne permettent pas de distinguer les différents jours.

Cours de catamaran proposé par le club nautique de la baie de Corsier

M. Hunziker, membre de ce club, demande dans quelle mesure une collaboration est envisageable avec l'association Communes-Ecole. L'association a déjà été approchée par le club d'Aviron de la Pointe-à-la-Bise. Cette demande soulève un certain nombre de questions pour lesquelles il est nécessaire de s'accorder du temps pour la réflexion : la première difficulté soulevée est liée à la rémunération des enseignants, qui sont pour Communes-Ecole des salariés. Il n'est ainsi pas envisageable de rémunérer un club.

Subventions des communes

Sept communes se sont déjà acquittées de leur subvention.

Représentant au comité de la direction générale de l'Enseignement Obligatoire

Madame Paola Marchesini remplace ad 'intérim Monsieur Pierre Kolly, ancien membre du comité et directeur de l'EO

Repas du comité

Cette année, il aura lieu à Puplinge. En 2018, c'est la commune de Cologny qui recevra le comité et la commune d'Hermance propose déjà une invitation pour 2019

Dates des prochaines réunions :

- Le mercredi 30 août à 18 heures, la séance du comité sera suivie du repas annuel à Puplinge.
- L'assemblée générale et la séance du comité sont fixées au mercredi 15 novembre, à 18 heures.
- La rentrée est fixée au lundi 18 septembre et l'assemblée des enseignants se tiendra le mercredi 13 septembre.

À 19h20, Mme Hersperger lève la séance.

Annexes : tableau « Cours et élèves – P1 définitif / P2 provisoire »